

## 1- BILAN ACTIF

N° 2050

2021

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
6 PL GEORGES CLEMENCEAU		65110 CAUTERETS	
Numéro SIRET* 49282032900018		Néant <input type="checkbox"/> Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/12/2020	
		31/12/2019	
		Brut 1	
		Amort., provis° 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I	Frais d'établissement *	AB 21 657	AC 21 657
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T	Fonds commercial (1)	AH 330 000	AI 330 000
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR 31 356	AS 29 567
M R	Autres immobilisations corporelles	AT 73 011	AU 54 764
P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et acomptes	AX	AY
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH 184	BI 184
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ 456 207</b>	<b>BK 105 988</b>
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL 2 140	BM 2 140
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T	En cours de production de services	BP	BQ
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
C K	Marchandises	BT	BU
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
C R	Autres créances (3)	BZ 3 260	CA 3 260
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD 43 192	CE 43 192
I	Disponibilités	CF 60 121	CG 60 121
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
E	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ 108 713</b>	<b>CK 108 713</b>
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		<b>CO 564 921</b>	<b>1A 105 988</b>
<b>Revois :</b> (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	<b>CP 184</b> (3) Part à + d'un an <b>CR</b>
Clause de rés. de prop. :*		Immobilisations :	Stocks :
			Créances

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : )	DA	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/> )	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/> )	DG		
	Report à nouveau	DH	325 167	321 174
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	2 427	3 993
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	329 794	327 367
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 781	3 777
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/> )	DV	115 138	114 797
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 173	8 170
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 047	5 503
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	129 139	132 247
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	458 932	459 614
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	129 139	132 247	
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB						Néant		*	
		Exercice N						Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total			
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	<b>FA</b>		<b>FB</b>		<b>FC</b>			
	Production vendue : - biens*	<b>FD</b>	149 933	<b>FE</b>		<b>FF</b>	149 933		188 487
	- services*	<b>FG</b>		<b>FH</b>		<b>FI</b>			
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	<b>FJ</b>	149 933	<b>FK</b>		<b>FL</b>	149 933		188 487
	Production stockée*					<b>FM</b>			
	Production immobilisée*					<b>FN</b>			
	Subventions d'exploitation					<b>FO</b>	18 582		
Charges d'exploit.	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					<b>FP</b>	2 504		3 193
	Autres produits (1) (11)					<b>FQ</b>	161		0
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					<b>FR</b>	171 180		191 680
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					<b>FS</b>			
	Variation de stock (marchandises)*					<b>FT</b>			
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					<b>FU</b>	33 719		42 430
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					<b>FV</b>	1 599		-154
Charges d'exploit.	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					<b>FW</b>	50 350		50 292
	Impôts, taxes et versements assimilés*					<b>FX</b>	7 233		8 047
	Salaires et traitements*					<b>FY</b>	52 573		57 187
	Charges sociales (10)					<b>FZ</b>	17 640		25 802
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					<b>GA</b>	5 476		5 694
	Dotations - dotations aux provisions					<b>GB</b>			
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					<b>GC</b>			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions					<b>GD</b>				
Autres charges (12)					<b>GE</b>	92		36	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					<b>GF</b>	168 683		189 333	
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						<b>GG</b>	2 497		2 347
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					<b>GH</b>			
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					<b>GI</b>			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					<b>GJ</b>	86		1 277
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					<b>GK</b>			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					<b>GL</b>			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					<b>GM</b>			
	Différences positives de change					<b>GN</b>			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					<b>GO</b>			
<b>Total des produits financiers (V)</b>					<b>GP</b>	86		1 277	
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					<b>GQ</b>			
	Intérêts et charges assimilées (6)					<b>GR</b>	114		158
	Différences négatives de change					<b>GS</b>			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					<b>GT</b>			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					<b>GU</b>	114		158	
<b>2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						<b>GV</b>	-28		1 119
<b>3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						<b>GW</b>	2 469		3 466

(Renvois : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB		Néant		*
		Exercice N		Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		1 440
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		1 440
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	42	178
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	42	178
<b>4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		HI	-42	1 262
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		736
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	171 266	194 397
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	168 839	190 405
<b>5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		HN	2 427	3 993
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	IG		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1	2 504	3 193
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	9 173	13 377
Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS <b>A5</b> 2 760				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. <b>A6</b> 6 413 Obl. <b>A9</b>				
Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible) <b>A7</b> 6 413 Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2021

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2	
						Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	21 657	D8	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	330 000	KE	
C	Terrains			KG		KH	
R	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant L9	KJ		KK	
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant M1	KM		KN	
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant M2	KP		KQ	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant M3		KS	29 563	KT	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*		KV	63 836	KW	
		- Matériel de transport*		KY		KZ	
		- Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	9 175	LC	
		- Emballages récupérables et divers*		LE		LF	
L	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	
E	Avances et acomptes			LK		LL	
S	TOTAL III			LN	102 574	LO	
F	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
I	Autres participations			8U		8V	
N	Autres titres immobilisés			1P		1R	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	142	1U	42
	TOTAL IV			LQ	142	LR	42
	<b>TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)</b>			0G	454 372	0H	42
							1 793
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	
				par virement de poste à poste 1		Réalisation légale ou éval en équ 4	
				par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		valeur d'origine des immobilisations en fin	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		C0		D0	21 657
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW	330 000
C	Terrains			LX		LY	
R	Constructions	- Sur sol propre		MA		MB	
		- Sur sol d'autrui		MD		ME	
		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG		MH	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.			MJ		MK	31 356
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements		MM		MN	63 836
		- Matériel de transport		MP		MQ	
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MS		MT	9 175
		- Emballages récupérables et div		MV		MW	
L	Immob. corporelles en cours	MY		MZ		NA	
E	Avances et acomptes	NC		ND		NE	
S	TOTAL III			NG		NH	104 367
F	Participations évaluées (mise en équ.)			0U		M7	
I	Autres participations			0X		0Y	
N	Autres titres immobilisés			2B		2C	
	Prêts et autres immob. financières			2E		2F	184
	TOTAL IV			NJ		NK	184
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			0K		0L	456 207
							0M

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2020	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB			Néant		<input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="checkbox"/> *	
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements (2)  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.</p> <p>(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".</p>						
<b>CADRE B</b>						
<b>Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal</b>						
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice					=	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice					-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						





**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET  
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE\***

**N° 2057** 2021

Désignation de l'entreprise :		SARL LE CLUB			Néant	*	
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
				1	2	3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations	<b>UL</b>			<b>UM</b>		
	Prêts (1) (2)	<b>UP</b>			<b>UR</b>		
	Autres immobilisations financières	<b>UT</b>	184		<b>UV</b>	184	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	<b>VA</b>					
	Autres créances clients	<b>UX</b>					
	Cré. repr. * (Prov dépr. <input type="text" value="UO"/> )	<b>Z1</b>					
	Personnel et comptes rattachés	<b>UY</b>					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	<b>UZ</b>					
	Etat et autres collectivités publiques	<b>VM</b>					
	Impôts sur les bénéfiques						
	Taxe sur la valeur ajoutée	<b>VB</b>	1 150		1 150		
	Autres impôts, taxes, versements assim.	<b>VN</b>					
	Divers	<b>VP</b>					
	Groupes et associés (2)	<b>VC</b>					
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	<b>VR</b>	2 110		2 110		
	Charges constatées d'avance	<b>VS</b>					
	<b>TOTAUX</b>	<b>VT</b>	3 444		3 444		
RE N V	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	<b>VD</b>					
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	<b>VE</b>					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	<b>VF</b>					
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
				1	2	3	4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	<b>7Y</b>					
	Autres emprunts obligataires (1)	<b>7Z</b>					
	Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	<b>VG</b>					
	à 1 maximum à l'origine	<b>VH</b>					
	à + de 1 an à l'origine		1 781		1 781		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	<b>8A</b>					
	Fournisseurs et comptes rattachés	<b>8B</b>	6 173		6 173		
	Personnel et comptes rattachés	<b>8C</b>					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	<b>8D</b>	3 250		3 250		
	Etat et autres collectivités publiques	<b>8E</b>					
	Impôts sur les bénéfiques						
	Taxe sur la valeur ajoutée	<b>VW</b>	2 797		2 797		
	Obligations cautionnées	<b>VX</b>					
	Autres impôts, taxes et assimilés	<b>VQ</b>					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	<b>8J</b>					
	Groupes et associés (2)	<b>VI</b>	115 138		115 138		
	Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	<b>8K</b>					
	Dettes représentatives de titres empruntés*	<b>Z2</b>					
	Produits constatés d'avance	<b>8L</b>					
	<b>TOTAUX</b>	<b>VY</b>	129 139		129 139		
RE N V	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	<b>VJ</b>					
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	<b>VK</b>	1 996				
	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	<b>VL</b>					
				* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032			

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2020	
<b>I. REINTEGRATIONS</b>				<b>BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés				WA	2 427
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067)	XX	
Amendes et pénalités	WJ	42	Charges financières (art 39-1-3* et 212 bis)	XZ	
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI				XY	
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)				I8	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%				ZN	
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme				WN	
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR	
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)	intérêts exécutés (art. 39-1-3 et 212)	SU	Zone d'ent.* (act. exo.)	SW	
Dont :	Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage				Y3	
				TOTAL I	2 469
<b>II. DEDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*				WT	
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)				WU	
Régimes	Plus-values nettes	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *			
imposition		- imposées aux taux de 0%			
		- imposées aux taux de 19%			
particuliers	à	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
et impos.	long terme	- imputées sur déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19%				
différées	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				
	Régime des sociétés mères et des filiales*. Produit net des act* et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)				
Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer				ZY	
Mesures				Majoration d'amortissement *	
d'incitation	Entreprise nouvelle 44 septies	K9	Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2	Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)
			Sociétés d'investissements immo.	K3	Zoneestruc. défense (art. 44 terdecies)
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)	1F	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)
	Zone de revitalisation rurale (44)	PC	Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS	
Déduct. div. (cf. feuillet séparé)	dont déd. except. (art 39 decies)		Créance dégagee par le report en arrière du déf. (IS)	ZI	
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)		
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)		
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)				
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2	
				TOTAL II	15 723
<b>III. RESULTAT FISCAL</b>					
Résultat fiscal avant imputation		bénéfice (I moins II)		XI	
des déficits reportables :		déficit (II moins I)		XJ	13 254
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)				XL	
RESULTAT FISCAL		BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)		XN	13 254



**10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB		Néant		*
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		<b>K4bis</b>		
Nombre d'opérations sur l'exercice		<b>K4Ter</b>		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		<b>K5</b>		
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)		<b>K6</b>		
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		<b>YJ</b>	13 254	
<b>TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)</b>		<b>YK</b>	13 254	
<b>II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice		<b>ZT</b>		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice		
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*	<b>ZV</b>	<b>ZW</b>		
<b>Provisions pour risques et charges*</b>				
	<b>8X</b>	<b>8Y</b>		
	<b>8Z</b>	<b>9A</b>		
	<b>9B</b>	<b>9C</b>		
Total des provisions pour risques et charges	<b>8X</b>	<b>8Y</b>		
<b>Provisions pour dépréciation*</b>				
	<b>9D</b>	<b>9E</b>		
	<b>9F</b>	<b>9G</b>		
	<b>9H</b>	<b>9J</b>		
Total des provisions pour dépréciation	<b>9D</b>	<b>9E</b>		
<b>Charges à payer</b>				
	<b>9K</b>	<b>9L</b>		
	<b>9M</b>	<b>9N</b>		
	<b>9P</b>	<b>9R</b>		
	<b>9S</b>	<b>9T</b>		
Total des provisions pour charges à payer	<b>9K</b>	<b>9L</b>		
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032	<b>TOTAUX</b>	<b>YN</b>	<b>YO</b>	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
		ligne Wl	ligne WU	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	<b>L1</b>		

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB	Néant	*
--	-------	---

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT**

Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	321 174	
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	3 993	
Prélèvements sur les réserves	0E		
<b>TOTAL I</b>	<b>0F</b>	325 167	
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	325 167
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	<b>ZH</b>	325 167

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N -1
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) <b>J7</b>	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
Détails des postes	Autres	YT	
	- Sous-traitance	XQ	31 666
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) <b>J8</b>		31 402
	achats et charges externes	YU	
	- Personnel extérieur de l'entreprise	SS	630
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	YV	1 341
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles) <b>ES</b>	ST	17 549
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052	ZJ	50 350
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE	YW	2 859
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) <b>ZS</b>	9Z	4 374
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052	YX	7 233
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée	YY	17 134
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	8 836
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2020)*	OB	40 801
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	OS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so	ZK	%
	<b>NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE</b>	XP	
	<b>Filiales et participations :</b> La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)	ZR	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI	RH	
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe <b>JA</b>	PV à 15%	<b>JK</b>
		PV à 19%	<b>JM</b>
	Groupe : résultat d'ens. <b>JD</b>	PV à 15%	<b>JN</b>
		PV à 19%	<b>JP</b>
		PV à 0% (1 Imputation)	<b>JL</b>
		PV à 0% (1 Imputation)	<b>JO</b>
			<b>JF</b>
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		<b>JH</b>	N°SIRET de la société mère
			<b>JJ</b>

## 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2021

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB						Néant	*
<b>A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
<b>B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>		Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 %	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			19 % (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+					+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+					+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+					+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-	
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+	+	+	+	+	+
<b>Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)</b>							
<b>Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)</b>			<b>A</b>	<b>B (Ventilation par taux)</b>			<b>C</b>

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB					Néant	*	
<b>A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME</b>							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)							
<b>Origine</b>		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans sur une durée différente (art.39)						
<b>Total 1</b>							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	sur 3 ans au titre de	N-1 N-2					
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39	N-1 N-2 N-3					
	quaterdecies 1 ter et	N-4					
	1 quater du CGI)	N-5					
	(à préciser) au titre de :	N-6 N-7 N-8 N-9					
	<b>Total 2</b>						
	<b>B. PLUS-VALUES REINTEGrees DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS</b>						
	Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport						
	<input type="checkbox"/> de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).			<input type="checkbox"/> d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
<b>Total</b>							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB		Néant				*							
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)											
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *											
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)											
<b>I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU</b>													
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les + valeurs à long terme de l'exercice imposables à 12,8%		Solde des moins-values à 12,8%							
1		2		3		4							
Moins-values nettes N													
Moins-values nettes à long terme N-1													
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2													
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3													
N-4													
N-5													
N-6													
N-7													
N-8													
N-9													
N-10													
<b>II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES</b>													
Origine		Moins-values			Imputations sur les PVL	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter						
		à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)				à 15 % ou 16,5 % (1)					
1		2		3		4		5		6		7	
Moins-values nettes N													
Moins-values nettes à long terme N-1													
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2													
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3													
N-4													
N-5													
N-6													
N-7													
N-8													
N-9													
N-10													

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

**N° 2059-D**

2021

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB		Néant				*
<b>(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*</b>						
<b>I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. opérés - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

<b>II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)</b>				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB	Néant	*
Exercice ouvert le : 01/01/2020	et clos le : 31/12/2020	Durée en nombre de mois : 12
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>Total 1</b>	<b>OX</b>	0
<b>II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subv. d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>Total 2</b>	<b>OM</b>	0
<b>III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
<b>Total 3</b>	<b>OJ</b>	0
<b>IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE</b>		
<b>Calcul de la valeur ajoutée</b>	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	<b>OG</b> 0
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	0
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	Du	Au
Date de cessation		HR

Exercice ouvert le : 01/01/2020		Régime "simplifié d'imposition" <input type="checkbox"/>		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 31/12/2020		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>		ou "réel normal" <input checked="" type="checkbox"/>	
				taxation au tonnage <input type="checkbox"/>	
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SARL LE CLUB 6 PL GEORGES CLEMENCEAU  65110 CAUTERETS					
N° Siret		49282032900018			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :				N° Siret :	
Adresse :					
<b>B ACTIVITE</b>					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :			RESTAURATION TRADITIONNELLE		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>		
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
<b>1 Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux de 15 %		DEFICIT (Report de la ligne	
				13 254	
		Bénéfice imposable au taux de 28 %		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		Bénéfice imposable au taux de 31 % (ou 26,5% ou 27,5%)			
				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
<b>2 Plus-values</b>					
PVLVT imposables au taux de 15% <input type="checkbox"/>					
PVLVT imposables					
à 19 % <input type="checkbox"/>		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposable	
		à 19 % <input type="checkbox"/>		à 0% <input type="checkbox"/>	
				(art. 238 quindecies) <input type="checkbox"/>	
PV exonérées					
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) .</b>					
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Terri. entr. <input type="checkbox"/>	
Ent. nouv. art. 44 septies <input type="checkbox"/>				Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
				BUD, art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Plus values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>			
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :</b>					
productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					
<b>D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
<b>1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt</b>					
<input type="checkbox"/>					
<b>2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt</b>					
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. <input type="checkbox"/>					
Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066 <input type="checkbox"/>					
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 % <input type="checkbox"/>					
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS</b>					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquièmes C-I-1), cochez la case : <input type="checkbox"/>					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné : <input type="checkbox"/>					
N° d'identification fiscale : <input type="text"/>					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquièmes C-I-2), cochez : <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : <input type="checkbox"/>					
N° d'identification fiscale : <input type="text"/>					
<b>G COMPTABILITE INFORMATISEE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI <input type="checkbox"/>		Si oui, indication du logiciel utilisé	
				EBP	
<b>Examen de conformité fiscale</b> <input type="checkbox"/>					
Nom, adresse du prestataire :					
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * : <input checked="" type="checkbox"/> Fiducial Expertise ROYAN-B					
Téléphone : 0546051500 89 AV DANIEL HEDDE					
17200 ROYAN					
- du conseil * : <input type="checkbox"/>					
Téléphone :					
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :					
n° agrément					
Visa :		CGA/AGA <input type="checkbox"/>		Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	
				A CAUTERETS le 26/04/2021	
Nom du déclarant MR MAYEUR STEPHANE					
Qualité du déclarant : GERANT					

**IMPOTS SUR LES SOCIETES**  
**Annexe à la déclaration N° 2065**

N° 2065 bis 2021

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB				
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2020				
<b>H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>				
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même. - Payées par étab. chargé du serv des titres	(a) (b)	
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)			(c)
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées			(d)
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(e) (f) (g) (h)	
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			(i)
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)		
<b>I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b>				
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		
Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)		Montant des sommes versées		
	année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. Ind. forfaitaires (5)	Frais professionnels autres que (5) et (6). Ind. forfaitaires (7)
			Remboursements (6)	Remboursements (8)
MR MAYEUR STEPHAN GERANT 6 PLACE GEORGE CLEMENCEAU 65110 CAUTERETS	20	2020	12 000	1 242
<b>J DIVERS</b>				
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)				
Adresses des autres établissements				
<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>				
<b>REMUNERATIONS</b>			<b>MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %</b>	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous			MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
			MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
			MVLТ restant à reporter	